

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°58-2022-046

PUBLIÉ LE 25 AVRIL 2022

Sommaire

PREFECTURE DE LA NIEVRE / DIPIM-PAIME

58-2022-04-25-00002 - Arrêté portant délégation de signature à M. Pierre PAPADOPOULOS, délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DE LA NIEVRE

58-2022-04-25-00002

Arrêté portant délégation de signature à M.
Pierre PAPADOPOULOS, délégué territorial
adjoint de l'Agence Nationale pour la
Rénovation Urbaine (ANRU)

{signataire}

**ARRÊTÉ n°
Portant délégation de signature**

**Le Préfet de la Nièvre,
Délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)**

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, modifiée ;

VU le décret n°2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, modifié ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU les règlements généraux de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements ;

VU les règlements financiers pour l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatifs aux programmes de rénovation urbaine (programme national de renouvellement urbain, programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nouveau programme national de renouvellement urbain) en vigueur et les notes d'instructions appelées en application de ces règlements ;

VU le décret du 25 novembre 2020 nommant M. Daniel BARNIER préfet du département de la Nièvre ;

VU la décision de nomination du 15 avril 2022 de M. Pierre PAPADOPOULOS, directeur départemental des territoires, délégué territorial adjoint de l'agence nationale pour la rénovation urbaine pour le département de la Nièvre ;

VU l'arrêté du 21 juin 2021 portant nomination de M. Marc SEVERAC en tant que directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre ;

SUR proposition de M. le directeur départemental des territoires, délégué territorial adjoint de l'ANRU ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. Pierre PAPADOPOULOS, délégué territorial adjoint de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) pour le département de la Nièvre, pour signer :

- les décisions attributives de subvention des programmes de rénovation urbaine du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU),
- les décisions d'autorisation de prêts bonifiés Action Logement du NPNRU.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du délégataire mentionné à l'article 1, délégation est donnée à M. Marc SEVERAC, directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre, aux fins de signer l'ensemble des actes mentionnés audit article.

Article 3

Cette délégation sera applicable à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre.

Article 4

Mme la secrétaire générale de la préfecture et M. le directeur départemental des territoires, délégué territorial adjoint de l'ANRU, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Nièvre. Un fac-similé de cette publication sera transmis à l'agent comptable de l'ANRU.

Fais à Nevers, le 25 AVR. 2022
Le Préfet
Délégué Territorial de l'ANRU


Daniel BARNIER